

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le dix octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Jean HUREL, M. Claude CHESNEAU, Mme Mireille ROMAIN, M. Claude ROUVRE, Mme Pascale DEVALLEE, M. Jackie BLATEAU, M. Joël THOMAZO, Mme Claude FERRAND, M. Philippe KNEUBUHLER, Mme Florence LEZEAU, M. Eric HALLAY, Mme Marie-Claude BONZON, M. Michel LEBREC, Mme Ingrid PETRUS

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. Franck MAZET a donné pouvoir à Mme Pascale DEVALLEE
Mme Patricia HUBERT a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BONZON
Mme Muriel DUFRESNE a donné pouvoir à M. Michel LEBREC
Mme Blandine ROBICHON a donné pouvoir à Mme Ingrid PETRUS
M. Eric CHENE a donné pouvoir à M. Jean HUREL

Etaient absents excusés :

M. Didier SORNAIS
Mme Laure BOUTELOUP
M. Sébastien BONZON

Etaient absents non excusés :

Mme Béatrice HERBÉ

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Claude FERRAND** a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

சுற்றுச்சூழல்

Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2018 : aucune observation n'étant émise, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté

சுற்றுச்சூழல்

RAPPORT COMMISSIONS COMMUNALES

- **URBANISME** : Mr HUREL, Rapporteur de la Commission, donne le compte-rendu de la commission d'urbanisme qui a eu lieu le 3 octobre 2018.

சுற்றுச்சூழல்

41 – 2018 : DISSOLUTION du SIVU « Les Trois V » et ADHÉSION au SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE»

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la dissolution du SITCAT, la desserte des Communes de Vernou-sur-Brenne, Vouvray et la Ville-aux-Dames, situées hors du périmètre de la Métropole, s'est poursuivie sur la base d'une convention conclue avec le Département.

La Métropole s'est engagée à assurer la desserte des 3 communes par le réseau urbain Fil Bleu et par le service de transport des personnes à mobilités réduites (PMR) jusqu'au 31 décembre 2018.

Le département a pris en charge les services de transports scolaires. Depuis, en application de la loi NOTRe, la compétence départementale « transport interurbain » a été transférée à la Région. Cette dernière a informé les trois communes, qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, elle ne mettrait pas en place le même niveau de service.

Afin de maintenir la desserte actuelle des trois communes, il est proposé, en application des dispositions des articles L 5711.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, de constituer un Syndicat Mixte fermé associant :

- La Métropole « Tours Métropole Val de Loire »
- La commune de Vouvray
- La commune de Vernou-sur-Brenne
- La commune de La Ville aux Dames.

Il est proposé que le Syndicat mixte des Mobilités soit dénommé : « Syndicat des Mobilités de Touraine ». Il est créé pour l'organisation et l'exploitation des transports publics sur son périmètre.

Il est proposé que le siège du Syndicat soit situé au 60 avenue Marcel Dassault à Tours.

Il convient donc :

- ✓ de demander à la Préfète la dissolution du SIVU « Les Trois V » au 15 décembre 2018,
- ✓ d'adopter le transfert du patrimoine du SIVU « Les Trois V » au profit du Syndicat Mixte Fermé,
- ✓ d'approuver la création et les statuts du Syndicat Mixte Fermé,
- ✓ de désigner des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ces divers points.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité***

- **Décide de son adhésion au futur Syndicat des Mobilités de Touraine ;**
- ✓ **Sollicite**, à compter du 15 décembre 2018, auprès de la Préfète d'Indre-et-Loire :
 - la dissolution du SIVU « Les Trois V »
 - la création du Syndicat Mixte des mobilités dénommé « Syndicat des Mobilités de Touraine »
- ✓ **Adopte** les statuts du « Syndicat des Mobilités de Touraine » tels qu'annexés à la présente délibération ;
- ✓ **Décide** du transfert au Syndicat des Mobilités de Touraine de l'ensemble des biens, droits et obligations du SIVU « Les Trois V », notamment l'actif et le passif, dont les résultats, les restes à réaliser et la trésorerie tel que constatée au 15 décembre 2018 ;
- ✓ **Autorise** le Syndicat des Mobilités de Touraine à prendre en charge les éventuelles dépenses non réglées et les recettes non encaissées par le SIVU « Les Trois V » à compter du 15 décembre 2018 ;
- ✓ **Autorise** le Syndicat des Mobilités de Touraine à percevoir le produit du Versement Transport en lieu et place du SIVU « Les Trois V » à compter du 15 décembre 2018 ;
- ✓ **Précise** que le Comité Syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine sera compétent pour adopter les comptes administratifs et de gestion 2018 du SIVU « Les Trois V » ;
- ✓ **Désigne** comme représentants de la Commune au sein du comité syndical du « Syndicat des Mobilités de Touraine les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
M. Claude CHESNEAU	M. Claude ROUVRE

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

१२०२०१२०१

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15

Prochain conseil municipal : le Lundi 29 octobre 2018 à 20 H.